Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260924-DEL24092026_9-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 18 septembre 2026
Date de publication : 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six
Le dix-huit septembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Franck BLANDEAU - H. BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO - Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELENEC - André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Mélanie BIDAULT à Christine LUCAS
- Martine DI GUGLIELMO à Jérôme ROUILLON

Madame Charlotte RODRIGUEZ a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire à l'unanimité

ECHANGES DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET L'EHPAD TI AÏEUL

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260924-DEL24092026_9-DE

ECHANGES DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET L'EHPAD TI AÏEUL

Par délibération en date du 22 mai 2025, le conseil municipal a approuvé l'échange de parcelles entre la commune et l'EHPAD Ti Aïeul.

Suite à l'établissement du plan de division par le géomètre, il y a lieu de mettre à jour les surfaces concernées comme suit :

- La Commune cède à l'EHPAD Ti Aïeul, au prix global et forfaitaire d'un euro, les parcelles :

AC n°910		275 m²
AC n°696		220 m²
AC n°1033		652 m²

- L'EHPAD Ti Aïeul cède à la Commune, au prix global et forfaitaire d'un euro, les parcelles :

AC n°1022	275 m²
AC n°1024	220 m²
AC n°1026	580 m²
AC n°1028	75 m²
AC n°1030	349 m²
AC n°1031	5 m²
AC n°1032	669 m²
AC n°65	6 140 m²
AC n°66	4 925 m²
AC n°67	24 965 m²
AC n°68	4 200 m²
AC n°69	6 320 m²

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mai 2025,
Vu l'avis émis par France Domaine en date du 28/07/2026
Vu le plan de division établi par le cabinet de géomètre Quarta en date du 25 mars 2026,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'échange de parcelles tel qu'il est décrit ci-dessus,
- de confirmer le prix de cession des parcelles de la Commune à l'EHPAD Ti Aïeul au prix global et forfaitaire d'un euro,
- de confirmer le prix de cession des parcelles de l'EHPAD Ti Aïeul à la Commune au prix global et forfaitaire d'un euro,
- de dire que les frais afférents à ces échanges seront répartis à parts égales entre la Commune et l''EHPAD Ti Aïeul

Pour copie conforme,

Le Maire,



Fabrice VELY